

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genève

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.007

Séance du **SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 10 janvier 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

2 pouvoirs :

Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL

6 absents :

Mmes et MM. MARAUD, PAILLASSON, ALPSTEG, MARTINEZ, LEVET et RIBOURDOUILLE

Objet : Marché d'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de petits équipements (n°2218) – Lot n°2 : Achat de vêtements et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la crèche, la restauration, ATSEM, l'entretien et du relais petite-enfance – Déclaration procédure infructueuse

Le marché actuel d'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de petits équipements a pris fin à compter du 31 décembre 2022.

Un nouveau marché de fournitures en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique, a été lancé le 17 octobre 2022 et publié au Dauphiné le 20 octobre 2022 et sur le profil acheteur de la Commune.

La date limite de remise des offres était fixé au 16 novembre 2022. Aucun pli n'a été réceptionné dans les délais pour le lot n°2.

Il convient de déclarer la procédure du lot n°2 infructueuse et de relancer le lot n°2 par une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Les lot n°1 et 3 seront attribués prochainement par décision du Maire conformément à ses délégations.

2023.007

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **DECLARE** la procédure du lot n°2 « Achat de vêtements et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la crèche, la restauration, ATSEM, l'entretien et du relais petite enfance » infructueuse du fait de l'absence de candidature et d'offre dans les délais prescrits ;

ARTICLE 2 : **RELANCE** le lot 2 par une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 janvier 2023
Le Maire
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.